

## **Communiqué du 30 septembre 2002**

### **L'avenir de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes**

A l'occasion du renouvellement des membres et de la rapporteure générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Catherine Génisson, Députée du Pas-de-Calais, Rapporteuse générale depuis trois ans, a fait part au Premier Ministre et à la Ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle de sa réflexion concernant le fonctionnement de l'Observatoire de la parité.

Composé de 30 personnalités issues d'horizons très divers, que cela soit dans le domaine politique, social, associatif ou syndical, et universitaire, l'Observatoire a été chargé d'étudier les questions liées à la mise en place et à l'évaluation de la parité en politique.

Dans ce cadre, Catherine Génisson a remis deux rapports au Premier ministre, le premier en janvier 2000 intitulé " *La parité en politique* " a permis d'enrichir la loi " relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives " promulguée le 6 juin 2000, et le second en mars 2002 intitulé " *La parité entre les femmes et les hommes : une avancée décisive pour la démocratie* " a évalué l'application de cette loi aux élections municipales, sénatoriales et ses effets sur les élections cantonales et intercommunales. Il est maintenant urgent de faire une évaluation de son application aux élections législatives.

Le rôle de l'Observatoire de la parité ne saurait cependant se limiter à cette dimension politique, certes fondamentale, sans analyser transversalement la place respective des femmes et des hommes dans la société.

Aussi, conformément à la volonté du Président Jacques CHIRAC et du Premier Ministre Alain JUPPE à sa création par décret le 18 octobre 1995, l'Observatoire de la parité doit être un lieu de réflexion, de débat et de proposition autonome.

#### **Catherine Génisson**

Députée du Pas-de-Calais

Rapporteuse générale de l'Observatoire  
de la parité entre les femmes et les hommes